



L'Académie de l'Union

École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

"Oculi plus vident quam oculus"



PETIT PRÉCIS À L'ATTENTION DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS DU CONCOURS POUR LA CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE À L'ACADÉMIE DE L'UNION DÉDIÉE AUX OUTRE-MER

LA RÉUNION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ❖ Le concours est organisé en un tour sur chaque territoire d'Outre-mer.
- ❖ Un concours est également ouvert à Limoges, au Théâtre de l'Union, le vendredi 10 avril 2020 : les candidates et candidats ultramarins déjà présents sur le territoire métropolitain, pour suivre des études supérieures n'ayant pas dépassé le stade de la licence, peuvent, pour des raisons à la fois pratiques et économiques, passer le concours au Théâtre de l'Union, à Limoges, et non en lieu et place de celui organisé sur leur territoire d'origine.
- ❖ En amont du concours, les candidates et candidats enverront leurs candidatures. Une convocation leur sera adressée en retour. La clôture des inscriptions au concours est fixée au mardi 7 avril 2020, à 12h (heure locale).

DÉROULEMENT DU CONCOURS

- ❖ L'audition de chaque candidat dure 16 minutes :
 - la scène dialoguée durera 3 minutes
 - le parcours libre durera 3 minutes
 - l'entretien individuel durera 10 minutes
- ❖ L'audition se déroule de la manière suivante :
 - La candidate ou le candidat se présente à l'heure précisée sur la convocation et fournit une pièce d'identité (ou tout autre document pouvant lui permettre de se prévaloir de son identité).
 - Nous demandons à chaque candidat de présenter une scène dialoguée puis un parcours libre. Le passage de ces deux épreuves sera suivi par un entretien avec le jury. Les trois moments s'enchaîneront.
- ❖ La scène dialoguée (3 minutes) :
 - La candidate ou le candidat présente une scène à deux, préalablement travaillée avec un partenaire. Dans la situation exceptionnelle où la candidate ou le candidat n'aurait pas pu trouver de partenaire, le jury trouvera une personne pour lui donner la réplique.

- La scène choisie doit être tirée d'une oeuvre théâtrale, classique ou contemporaine, d'origine française ou étrangère. La candidate ou le candidat peut éventuellement présenter un texte qu'elle ou qu'il a écrit ou adapté. Une copie de ce texte devra alors être communiquée au jury. La scène dialoguée peut être présentée en français ou dans sa langue maternelle.

- Il est possible que, suite au passage de la scène dialoguée, le représentant de L'Académie de l'Union travaille brièvement avec la candidate ou le candidat en lui donnant des indications précises sur le jeu. La candidate ou le candidat doit, dans ce cas, reprendre la scène en intégrant au mieux les indications et en les mettant en pratique.

- La candidate ou le candidat enchaînera ensuite avec le **parcours libre**.

❖ Le parcours libre (3 minutes) :

- Lors du parcours libre, la candidate ou le candidat présente **un moment de travail individuel** (présence de musiciens autorisée). C'est un travail plus personnel révélant des facettes de votre personnalité ou de votre talent non visibles lors du passage de la scène dialoguée : forme et contenu libres (fable, poème, chant, danse, musique, improvisation, marionnettes, etc.).

❖ L'entretien (10 minutes) :

- L'entretien individuel se déroule en français.

- L'entretien est **un moment d'échange entre la candidate ou le candidat et le jury**. L'entretien doit permettre au jury de **mieux comprendre ses motivations, de mieux juger de sa capacité à entreprendre une année de classe préparatoire avec les exigences que cela implique** : s'engager sur une année de travail intensive et rigoureuse, loin de sa famille et de ses amis, être coupé de ses repères habituels, etc., **et de comprendre, s'il y a lieu, les difficultés qui sont les siennes et qui nécessitent un accompagnement**.

NOTATION DU CONCOURS

- ❖ Le jury doit évaluer de manière équitable les prestations des candidats. Pour chaque candidat, le jury note ses impressions concernant la présentation de la scène dialoguée et du parcours libre d'après les critères d'évaluation suivants :

- l'imagination et l'inventivité
- la compréhension du texte et des enjeux de la scène
- la capacité de concentration
- l'écoute du partenaire et les acquis fondamentaux, à savoir la liberté corporelle et vocale

L'ANNONCE DES RÉSULTATS

❖ Une pré-sélection des candidats (sur liste principale et liste complémentaire) sera annoncée à l'issue du concours. Les **résultats** définitifs seront déclarés en juillet 2020, suite à la proclamation des résultats du baccalauréat (l'obtention du baccalauréat étant une condition d'accès à la classe préparatoire et aux écoles supérieures d'art dramatique).

❖ Les résultats seront communiqués :

- sur le site internet de L'Académie de l'Union
- par voie d'affichage sur chaque territoire d'Outre-mer (à l'entrée du Théâtre du Grand Marché et de La Fabrik)
- par l'envoi d'un e-mail à chaque candidate et candidat

❖ La candidate ou le candidat admis(e) sur liste principale donnera sa réponse dans les plus brefs délais.

La réponse devra être adressée à **Héloïse Belloir** :

heloise.belloir@academietheatrelimoges.com

+ 33 (0) 6 88 17 42 03

❖ Les candidates et les candidats admis sur liste principale devront fournir, une fois les résultats du baccalauréat prononcés, une copie de leur relevé de notes ou de leur diplôme, pour que leur admission soit définitive.